



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

### ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 24 OCTOBRE 2022

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 24 octobre 2022 à 15 h au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 Côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président  
M. Daniel Aucoin, membre  
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing. coordonnateur génie et technologies RAIM

#### **RÉSOLUTION NO : E71-10-2022 (Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** l'assemblée soit ouverte

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : E72-10-2022 (Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 septembre 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres;
6. Autorisation de fermeture d'un compte bancaire et transfert des soldes et financements actifs;
7. Autorisation de travaux supplémentaires – Automatisation D2E inc. – Mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage (RAETM-2021-003);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Constitution du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIPRP) et nomination de ses membres;
9. Affaires nouvelles;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E73-10-2022**

**(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 septembre 2022)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 septembre 2022 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E74-10-2022**

**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 91 728,28 \$ et de 2 263,79 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 814 341,49 \$ préparée le 18 octobre 2022 et de 79 181,01 \$ préparée le 17 octobre 2022 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E75-10-2022**

**(Dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres)**

---

**ATTENDU** le dépôt du rapport financier 2021 par la résolution E34-04-2022;

**ATTENDU QUE** le rapport financier 2021 présente un excédent de fonctionnement accumulé non affecté au montant de 1 056 882 \$ lequel se répartit entre les villes membres de la façon suivante :

- Ville de Terrebonne : 1 146 226 \$
- Ville de Mascouche : (89 344) \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte le dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 préparé par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E76-10-2022**

**(Autorisation de fermeture d'un compte bancaire et transfert des soldes et financements actifs)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) possède deux comptes bancaires distincts pour le traitement des opérations financières, soit un pour les activités de fonctionnement et un pour les activités-d'investissement;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite centraliser l'ensemble de ces transactions dans un seul et même compte afin d'en optimiser la gestion administrative;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) demande à la caisse de procéder à la fermeture du compte bancaire portant le numéro de folio 81919 et d'y transférer tous les soldes et financements actifs au folio 80182, le cas échéant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E77-10-2022**

**(Autorisation de travaux supplémentaires – Automatisation D2E inc. – Mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage (RAETM-2021-003))**

**ATTENDU** la résolution 52-05-2020 par laquelle la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de la firme GBI Experts-conseils inc. pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage;

**ATTENDU** la résolution E22-03-2021 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entrepreneur Automatisation D2E inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage, le tout pour un montant de 581 256,11 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QU'**à ce jour quatre (4) ordres de changement totalisant un montant de 53 632,91 \$ (t.t.c.) ont été entérinés et approuvés par la résolution E19-02-2022;

**ATTENDU** qu'un nouvel ordre de changement a été émis afin d'inclure le contrôle des mélangeurs au système d'automatisation et mettre à niveau le logiciel de programmation, soit;

Ordre de changement n°5 (ODC-05)	Contrôle des mélangeurs des postes Dumais et Angora et mise à niveau du logiciel RSLogix	30 468,38 \$ (t.t.c.)
----------------------------------	--	-----------------------



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ATTENDU QUE** cette modification a été approuvée par M. Martin Gendron, ingénieur de la firme GBI Experts-conseils inc.;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM approuve le coût des travaux supplémentaires lié à l'ordre de changement 5 d'Automatisation D2E inc., le tout au montant total 26 500,00 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles au règlement d'emprunt numéro 121.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION NO : E78-10-2022** **(Constitution du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIPRP) et nomination de ses membres)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

**ATTENDU** les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

**ATTENDU QUE** l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**ATTENDU QU'**il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**ATTENDU QU'**à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la RAETM doit constituer un tel comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIPRP) soit constitué conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Régie :

- Secrétaire-trésorier(ère), à titre de responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (« Loi sur l'accès »).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

- Assistant(e) secrétaire-trésorier(ère), à titre de substitut du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la RAETM dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la RAETM de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E79-10-2022**  
**(Levée de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Président

Secrétaire-trésorière